



Détournement d'argent et controle fiscal

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai détourné de l'argent à mon employeur pendant 2 ans, j'ai été condamné à rembourser ses sommes par le tribunal. Suite à ça j'ai eu un contrôle fiscal, et je me retrouve avec plus de 80% de pénalités sur les sommes détournées, plus de la CSG. Quelle démarche je peux effectuer pour éviter les pénalités?

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai détourné de l'argent à mon employeur pendant 2 ans, j'ai été condamné à rembourser ses sommes par le tribunal. Suite à ça j'ai eu un contrôle fiscal, et je me retrouve avec plus de 80% de pénalités sur les sommes détournées, plus de la CSG. Quelle démarche je peux effectuer pour éviter les pénalités?

Vous pouvez présenter une demande de remise gracieuse auprès de votre directeur du trésor public mais il faut savoir que ce dernier n'est pas obligé d'accepter et que s'il refuse, alors vous ne disposez d'aucun moyen pour le contraindre à accepter.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.